

Avant propos

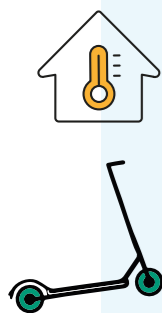
Faire équité & résilience pour une vision communautaire partagée

À l'heure où notre société doit faire face à des mutations majeures : changement climatique, crises économiques, sociales, sanitaires, énergétiques..., qui ont un impact direct et sensible sur le territoire, il est nécessaire dès à présent d'anticiper les chocs, d'adapter les politiques et de changer durablement les conditions de vie des habitants. C'est pour répondre à ces nombreux défis que La Porte du Hainaut a élaboré son Projet de Territoire en se projetant sur les vingt prochaines années.

Répondre aux enjeux d'écologie et d'éco-responsabilité, l'un des axes majeurs du Projet de Territoire, implique une démarche transversale qui concerne toutes les politiques communautaires. Pour cette raison, La Porte du Hainaut met en place son Plan Climat Air Energie Territorial afin de permettre au territoire de s'adapter au changement climatique et de contribuer à limiter ses effets.

Anticipant l'adoption du PCAET, La Porte du Hainaut avait engagé des projets décisifs et innovants :

- Les programmes de requalification des cités minières comprenant la rénovation thermique des maisons et le réaménagement des espaces publics ;
- Le fond de concours Renov + destiné en priorité à la rénovation des bâtiments scolaires ;
- La mise en œuvre du schéma de mobilité douce (Pistes cyclables) ;
- Le projet alimentaire territorial et le soutien aux agriculteurs via les Paiements pour Services Environnementaux ;
- L'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos.



La Porte du Hainaut X PCAET :

Un pari (gagnant) sur l'avenir

En charge de la planification territoriale, La Porte du Hainaut est bien placée pour mobiliser les acteurs de la vie locale et encourager les nécessaires évolutions de comportements à l'échelle d'un bassin de vie.

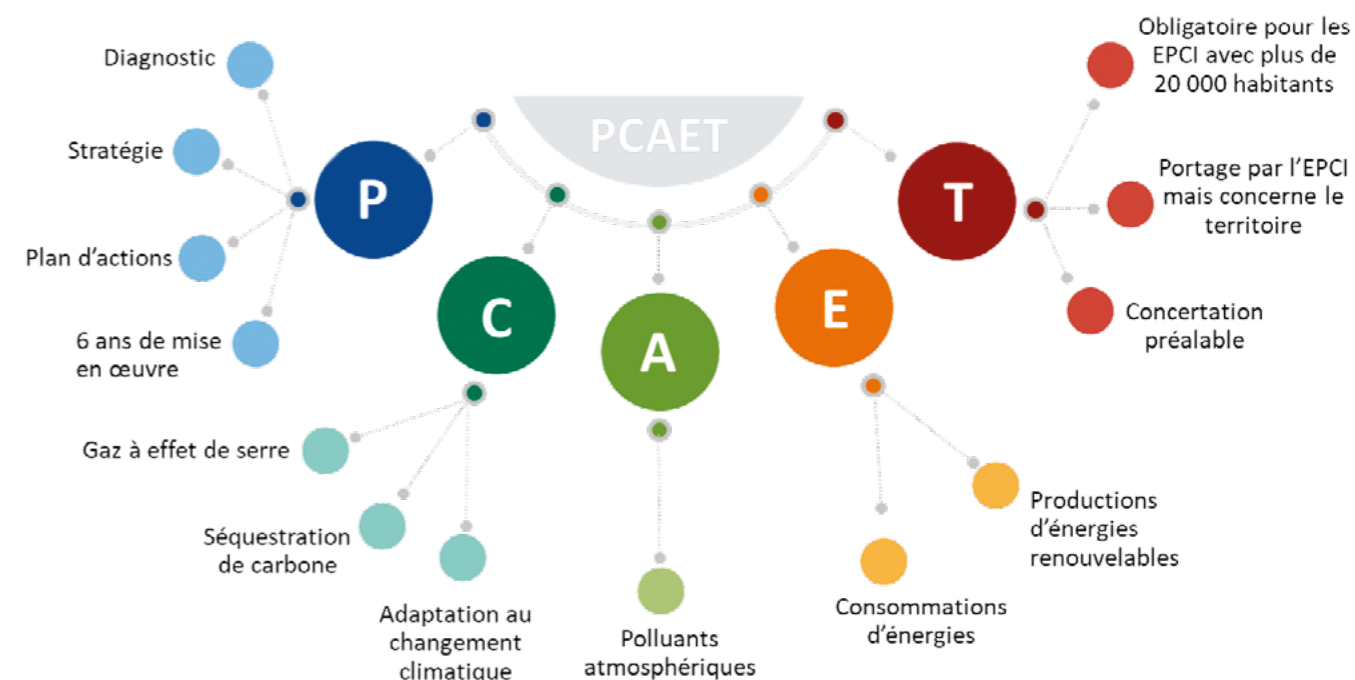
Comme vous pouvez l'imaginer, La Porte du Hainaut n'est pas seule à la manœuvre. Nous sommes accompagnés par nos partenaires institutionnels : la Région, le Département, l'ADEME, et les services de l'État, via le CRTE. Nous avons aussi noué des partenariats stratégiques avec le CD2E, ADOPTA, le CEREMA, qui nous font bénéficier de leur expertise et de leurs conseils dans leurs champs de compétence respectifs.

Nous vous invitons à découvrir de manière plus détaillée les étapes de l'élaboration du PCAET de La Porte du Hainaut.

CONCRÈTEMENT, QU'EST-CE QUE LE PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA PORTE DU HAINAUT

Comme son nom l'indique... le Plan Climat Air Energie Territorial est centré sur trois sujets : le climat, l'air et l'énergie.



Il s'agit avant tout d'un document de planification, qui se décompose en 4 étapes successives :

- Tout d'abord un diagnostic, un état des lieux du territoire, finalisé en 2019 ;
- Puis une stratégie, qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et régionaux de long-terme, à horizon 2050 ;
- Un plan d'actions, qui concerne la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie, sur 6 ans ;
- Et enfin la mise en œuvre concrète des actions, avec une évaluation à mi-parcours et un bilan final.

C'est également un document territorial, qui concerne la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et l'ensemble de ses composantes : les communes, les entreprises du territoire, les élus et les habitants, les associations, les agriculteurs... Ce document est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, et il comprend une démarche de concertation préalable pour associer largement les acteurs et le public à son élaboration.

Le Conseil communautaire de La Porte du Hainaut a adopté le Plan Climat Air Energie Territorial à l'unanimité le 3 juillet 2023.

(RE)PRÉSENTONS LE TERRITOIRE !

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a été créée le 30 décembre 2000. Elle est située dans le département du Nord, à la frontière de la Belgique, sur **371 km²** et compte plus de **159 873 habitants**. Le territoire regroupera **47 communes** dès janvier 2024, avec l'intégration d'Émerchicourt. Les deux communes les plus importantes en nombre d'habitants sont Denain (près de 20 000 habitants) et Saint-Amand-les-Eaux (environ 17 000 habitants).

Situé non loin de la Belgique, le territoire de La Porte du Hainaut est dynamique, bénéficiant d'une réelle attractivité et d'un développement économique en essor constant. Sa richesse, c'est aussi un patrimoine culturel, des bâtiments à l'architecture héritée de l'ère industrielle et minière qui a façonné les villes et les villages. Au total, **25 communes** sont adhérentes au Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNRSE), une richesse supplémentaire que la collectivité peut valoriser au sein de ses actions.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 place l'échelon de l'intercommunalité au cœur du dispositif local air-énergie-climat et a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour les collectivités de plus de **20 000 habitants**.

C UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Le territoire de La Porte du Hainaut recense plus de 42 500 emplois.

À l'échelle du Valenciennois, le nombre d'emplois est égal au nombre d'actifs résidents. Entre 1999 et 2007, cette zone d'emploi se distinguait d'ailleurs, au niveau régional, comme la première zone créatrice d'emplois, loin devant celle de Lille.

Le territoire compte environ **15 000** demandeurs d'emploi (chiffre de 2016) et enregistre un taux de chômage élevé, touchant principalement les jeunes et pouvant être supérieur à **25 %** dans certaines communes comme Raismes (27,9 %) ou Denain (39,5 %).

Un certain pourcentage de ce chômage pourrait s'expliquer par un décalage entre la qualification des demandeurs d'emploi et la qualification requise par les emplois disponibles sur le territoire.

D UNE POPULATION DENSE, AVEC DE FORTES DISPARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

La population de La Porte du Hainaut a connu une double évolution sur les cinquante dernières années. Entre 1968 et 1990, la population a d'abord diminué en raison de la fermeture d'usines, passant de **176 243 à 156 472** habitants (soit une baisse de 11,4 %), avant de se stabiliser au début des années 1990. Depuis 2009, la population est en légère hausse (1,3 %).

Cette dernière repose sur un solde naturel positif qui compense encore un solde migratoire négatif. Sur le territoire de La Porte du Hainaut, seul l'Amandinois enregistre un solde migratoire positif. Il convient de préciser que cette évolution globale ne montre pas les disparités existantes entre les communes, car certaines n'enregistrent pas de croissance de leur population.

Bien que la population de La Porte du Hainaut soit plus jeune que celle du Département ou de la Région, on constate un vieillissement de celle-ci. En effet, la part des « 60 ans et plus » est en augmentation. Ce vieillissement de la population, couplé au départ des jeunes adultes et actifs, laisse présager un fléchissement de la croissance démographique et un risque de déséquilibre générationnel.

Pour une population égale, le nombre de ménages augmente, du fait notamment du vieillissement de la population mais aussi de l'évolution des modes de vie (plus de ménages de petite taille). Ce desserrement des ménages est à prendre en compte dans les politiques de logements et l'offre de services.

Les personnes en préretraite et les personnes sans activité professionnelle représentent plus de **47 %** de la population active de La Porte du Hainaut, contre **34 %** pour les ouvriers et employés. Certaines catégories comme « Professions intermédiaires », « Cadres et professions intellectuelles supérieures » et « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise » sont sous-représentées. Cette répartition socioprofessionnelle apporte une explication quant au niveau de ressources des ménages, qui est inférieur aux moyennes départementales et régionales. Cela étant, ce qui interpelle surtout, c'est moins le profil socioprofessionnel que la répartition des habitants sur le territoire. Par exemple, les ménages « Ouvriers » sont fortement représentés sur le Denaisis et l'ancien corridor minier, tandis que les « Cadres » sont davantage représentés sur l'Amandinois et la Vallée de la Scarpe.

Ces différences de répartition de la population impactent fortement l'image de ces secteurs et plus globalement celle de La Porte du Hainaut. Ainsi, une des missions principales de l'EPCI est de réussir à transformer ces quartiers concentrant des populations en difficultés économiques et sociales, en amplifiant et en innovant sa politique de la Ville.

A OCCUPATION DES SOLS ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'agriculture est une activité économique importante sur le territoire : elle occupe **54 %** des sols.

Les cultures varient en fonction de la nature des terres, l'élevage dominant dans les plaines humides de l'Amandinois et les grandes cultures dans le Denaisis et l'Ostrevant.

Les réseaux routiers, fluvial et ferroviaire, sont très bien développés sur l'ensemble du territoire. La Porte du Hainaut est desservie à la fois par les autoroutes A1 / A2 (Paris-Bruxelles-Anvers), A23 / A25 (Valenciennes-Lille-Dunkerque) et A21 (Béthune-Denain). Concernant le transport fluvial, l'Escaut relie le territoire aux grands ports maritimes du Nord tels qu'Ostende, Anvers, Rotterdam, Gand et Zeebrugge.

Sur le plan ferroviaire, le secteur de La Porte du Hainaut est directement localisé sur le corridor fret Nord-Est (Dunkerque-Lorraine) et relié à l'axe Paris-Lille. L'accès au TGV se fait depuis Valenciennes et le secteur compte plusieurs gares TER. La Porte du Hainaut dispose aussi d'un accès aérien avec Prouvy pour les entreprises et Lille-Lesquin. Le réseau de transport en commun vient compléter cette desserte.

B PAYSAGES

Les paysages du territoire de La Porte du Hainaut constituent un véritable patrimoine historique. Ces paysages sont extrêmement variés du fait de la diversité des caractéristiques physiques du secteur (géologiques, topographiques, hydrographiques, ressources naturelles) mais aussi de son développement historique, visible dans le patrimoine défensif, religieux, minier, industriel et dans les formes urbaines.

On distingue 3 grandes entités paysagères :

- au nord, les paysages de la Pévèle, de la Plaine de la Scarpe et du massif forestier : bocage urbain, Escaut alluvial ;
- au centre, les paysages miniers de l'Escaut urbain, l'ancien bassin minier et la couronne valenciennoise : patchwork agricole, urbain et postindustriel où s'insèrent les plateaux de l'Ostrevant ;
- au sud, les paysages des plateaux agricoles quercitains et la vallée de la Sensée : grandes cultures et bourgs ruraux.

Ces grandes entités témoignent de la mosaïque présente sur le périmètre concerné, où se côtoient environnement naturel et urbain, plaines humides, forêts et terres agricoles, ainsi que sites miniers et industriels.



LA RÉFLEXION COLLECTIVE AU SERVICE DE L'AVENIR DU TERRITOIRE

CONTEXTE MONDIAL

ACTION LOCALE

Le changement climatique est désormais reconnu comme une réalité. Il affecte la totalité de la planète et requiert donc une solidarité planétaire.

L'ONU tente, à travers les réunions successives de la COP 21, de définir, les objectifs communs que les différents pays se proposent d'atteindre. Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) éclaire à intervalles réguliers les États et l'opinion publique sur les efforts à faire de toute urgence pour limiter le réchauffement climatique.

La synthèse du dernier rapport, publiée en mai 2023, insiste sur le fait qu'au vu des émissions actuelles de gaz à effet de serre, une augmentation de **1,5 °C** dans la prochaine décennie est fortement probable et qu'elle pourrait atteindre **5,5 °C** si rien n'est fait. Pour limiter la hausse à **2 °C** les émissions anthropiques doivent devenir quasi nulles à l'horizon 2050.



Flines-lès-Mortagne - Ferme de la Boucaulde.

QUELLES QUE SOIENT LES PERSPECTIVES MONDIALES, L'ACTION LOCALE EST UNE NÉCESSITÉ...

Si les États sont en mesure de mettre en place des politiques globales au niveau national, les collectivités publiques territoriales ont aussi un rôle important à jouer pour relever ce défi qui se profile à l'horizon. C'est pourquoi, en France, le gouvernement demande aux communautés d'agglomération ou de communes d'élaborer des Plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET) qui doivent définir un programme d'action pour lutter contre le changement climatique.

Engagée dans cette démarche depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut vous présente sa stratégie et son plan d'action compatibles avec le cadre fixé au niveau national par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

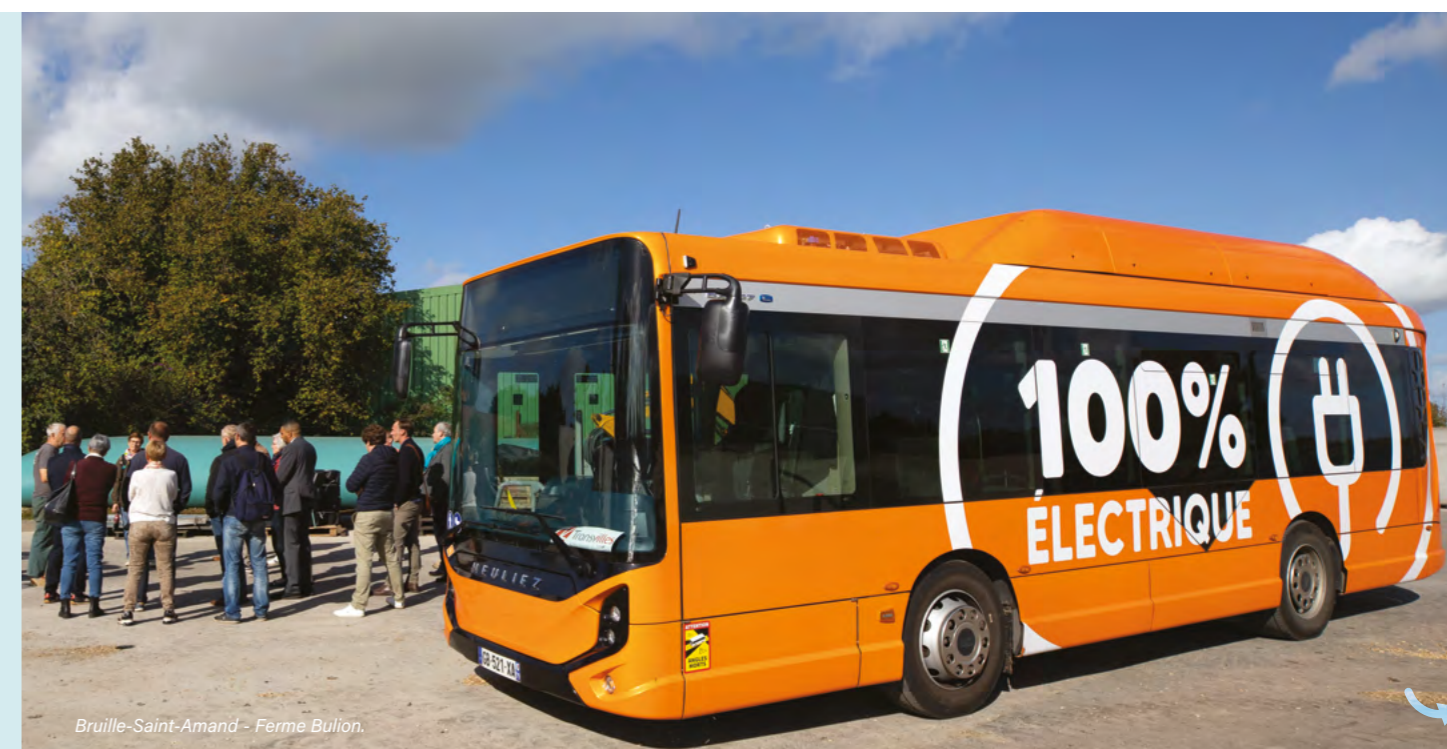
Atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre suppose de reconsidérer de nombreux critères et repères dans le fonctionnement actuel du territoire : aménagement, logement, transports, consommation...

La communauté d'agglomération, même si elle dispose de moyens d'action via ses politiques communautaires, est loin d'avoir tous les leviers en main pour mener de telles politiques.

Son rôle est donc aussi de mobiliser. Tout d'abord les acteurs institutionnels mais aussi mobiliser les élus, les citoyens, les entreprises, les agriculteurs, les associations... pour qu'ils s'impliquent dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat.

De plus, à la différence de nombreux territoires français où l'essentiel de l'impact provient des secteurs du résidentiel / tertiaire et des transports, le secteur de l'industrie occupe une part particulièrement importante pour La Porte du Hainaut.

Au préalable, un diagnostic a permis d'apporter la base nécessaire à la définition d'une stratégie puis d'un programme d'action qui représente les engagements pris par la communauté d'agglomération et ses partenaires pour lutter contre le réchauffement climatique et permettre au territoire de s'y adapter.



Bruille-Saint-Amand - Ferme Bulion.

PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Pour répondre aux enjeux du changement climatique, le Plan Climat n'a pas seulement pour fonction de définir des actions techniques sur l'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre. Il doit également prendre en compte le fonctionnement global du territoire, y compris dans sa dimension économique et sociale.

Ainsi compris, le PCAET peut aborder des thématiques telles que la précarité énergétique ou le développement de l'emploi et contribuer à une réflexion sur un nouveau modèle de développement du territoire.

Dès 2021, des groupes de travail ont été mis en place afin de préparer la stratégie territoriale et de compléter le programme d'action immédiat : ils ont intégré les acteurs locaux dans toute leur di-

versité : associations, partenaires institutionnels, entreprises, etc...

Des mesures individuelles ou collectives contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre du territoire ont été réfléchies et développées. Les membres volontaires du groupe ont identifié tant les leviers d'action, dont disposent la communauté d'agglomération et les autres acteurs, que les freins ou les contraintes à surmonter.

Avec la problématique mondiale du réchauffement climatique, c'est à l'ensemble des acteurs publics d'intervenir à leur échelle afin de parvenir à atteindre les objectifs fixés par les accords internationaux.

Le succès du PCAET repose donc en partie sur la capacité de tous, élus, services des structures publiques, partenaires, à travailler avec réalisme et pragmatisme, pour définir des orientations réellement applicables.



DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

PROFIL CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

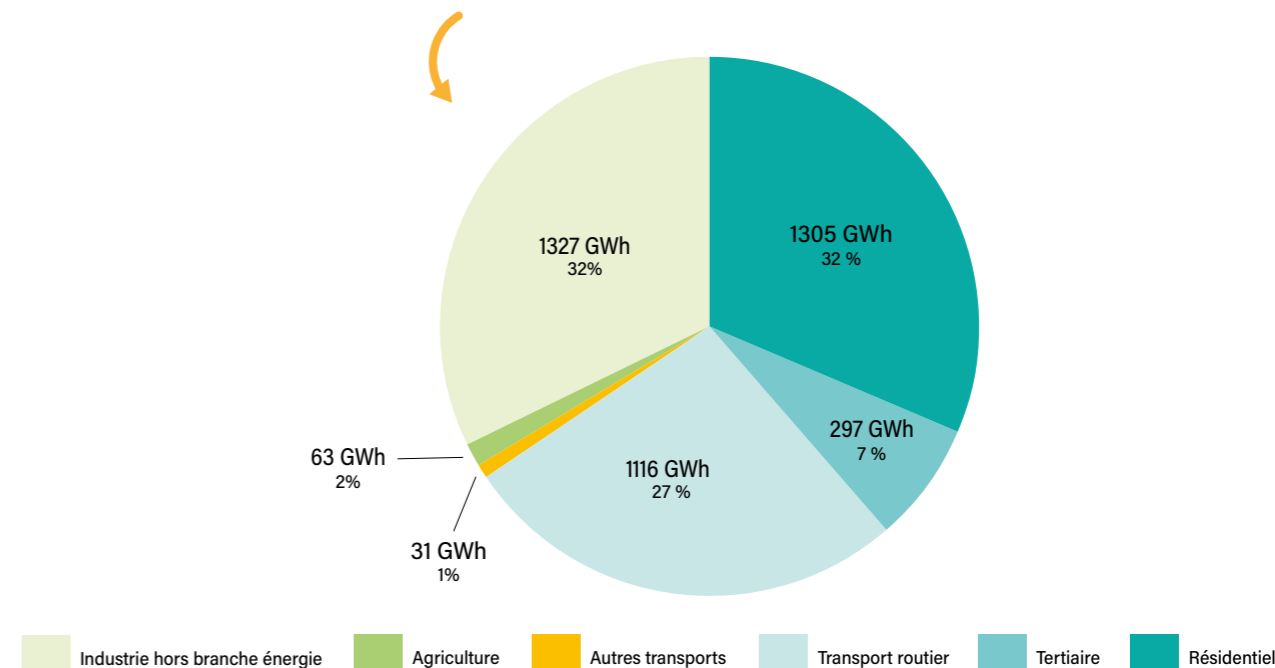
DU TERRITOIRE

1 ÉNERGIE, une consommation qui repose essentiellement sur les énergies fossiles :

La consommation finale énergétique annuelle du territoire atteint **4 139 GWh**. Les énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) couvrent **72%** des besoins énergétiques. L'industrie, le résidentiel et le transport routier sont les trois premiers secteurs en termes de consommation d'énergie, représentant près de **91%** des consommations du territoire.

Répartition de la consommation énergétique par secteur sur le territoire de La Porte du Hainaut

Chiffres 2015. Source ATMO Hauts-de-France.



Total des consommations énergétiques finales en 2015 : **4 139 GWh**

La production d'énergie renouvelable (EnR) s'élève à **223 GWh** en 2015, soit **5,4%** de la consommation finale du territoire. Le bois énergie représente **171 GWh**, l'énergie de récupération et le photovoltaïque représentent chacun respectivement **52 GWh** et **0,4 GWh**.

Le diagnostic ayant été réalisé en 2019 par un autre bureau d'étude, les données ont été actualisées pour l'élaboration de la stratégie, à partir des publications plus récentes d'ATMO Hauts-de-France. De légères différences peuvent donc exister avec le rapport Diagnostic.

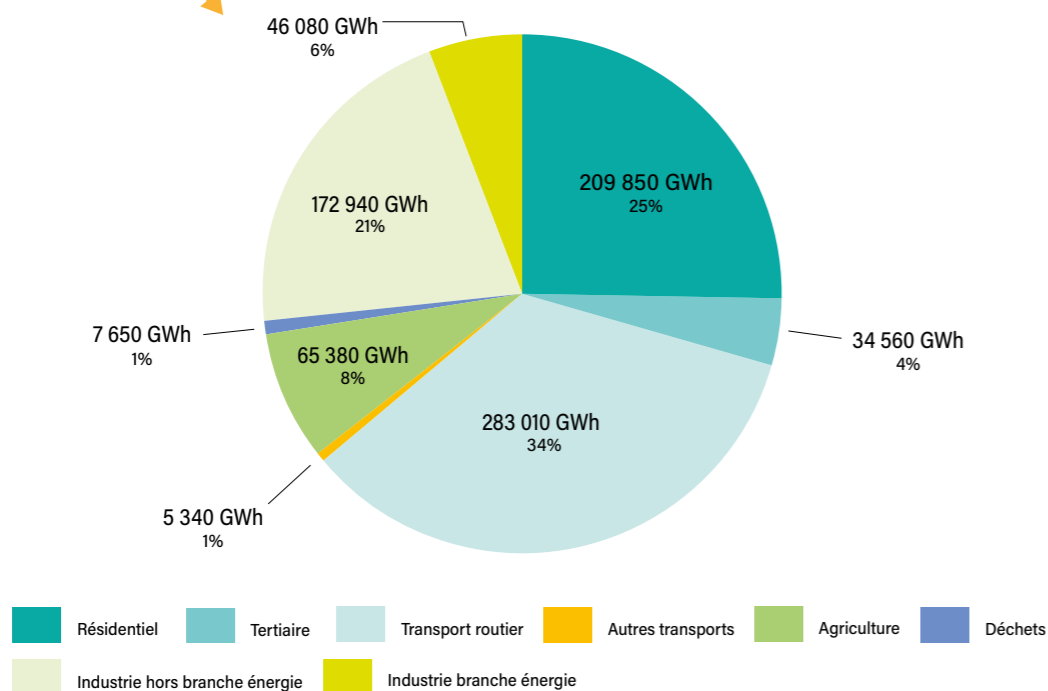
2 Des émissions de GAZ À EFFET DE SERRE qui reflètent le fonctionnement du territoire :

Pour faire le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CAPH, sept GES sont étudiés et leurs émissions sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂.

Ainsi, chaque année, le territoire émet directement l'équivalent de **825 000 tonnes** de CO₂, soit **12,5 tonnes** de CO₂ par habitant en ne comptant que les émissions directes (approche inventaire). Un tiers de ces émissions est lié au transport routier. Les autres activités les plus émettrices sont le résidentiel (25%) et le secteur de l'industrie hors branche énergie (21%).

Répartition sectorielle des émissions de GES sur le territoire de La Porte du Hainaut

Chiffres 2015. Source ATMO Hauts-de-France.



Total des consommations énergétiques finales en 2015 : **824 810 GWh**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (Giec) a précisé, la quantité cumulée de CO₂ qu'il était encore possible d'émettre tout en ne dépassant pas **2°C** de réchauffement en 2100. En tenant compte de l'évolution de la population mondiale d'ici 2100 et en respectant une répartition strictement égalitaire de la quantité de CO₂ qu'il resterait à émettre, le « budget » CO₂ de chaque Terrien devrait être comprise entre **1,6 t** (hypothèse basse) et **2,8 t** (hypothèse haute) de CO₂ par an entre aujourd'hui et 2100. Ce « budget » comprend aussi les émissions indirectes.

3 Un potentiel de SÉQUESTRATION DU CARBONE lié à la forêt et aux sols agricoles

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent quant à eux entraîner des émissions de carbone. La différence entre les séquestrations et les émissions est calculée en estimant :

- Les stocks de carbone en place, tant pour la biomasse aérienne (forêts et haies) que pour les sols de toutes les catégories d'occupation du sol (cultures, forêts, prairies, espaces artificialisés, espaces verts, milieux humides) ;

- Les surfaces d'occupation du sol et de changements d'occupation du sol pour ces différentes catégories.

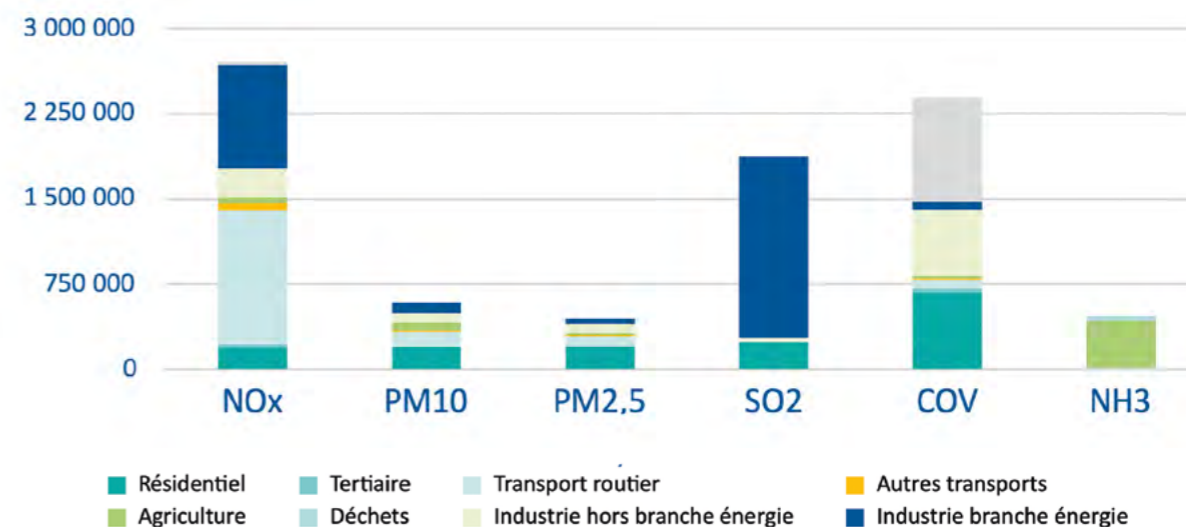
Sur le territoire de la CAPH, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de **44 kt CO₂/an**, soit l'équivalent de **5,5%** des émissions annuelles de GES du territoire.

4 Des émissions de POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES très liées aux transports et au résidentiel

Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.

Répartition sectorielle des émissions par polluant atmosphérique sur le territoire de La Porte du Hainaut

Chiffres 2015. Source ATMO Hauts-de-France.



Sur le territoire, les principales sources d'émissions polluantes sont :

- Pour les oxydes d'azote (NOx), le transport routier et le secteur industrie branche énergie ;
- Pour les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), les secteurs résidentiel et industriel (hors branche énergie) sont les principaux contributeurs sur la CAPH ;
- Pour le dioxyde de soufre (SO2), les secteurs industriel (branche énergie) et résidentiel ;
- Pour l'ammoniac (NH3), le secteur agricole ;
- Pour les particules fines (PM10 et PM2,5), le secteur résidentiel du fait notamment de la combustion du bois.



LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION POUR REpondre À L'URGENCE CLIMATIQUE

Au-delà de la mise en place administrative et technique du PCAET, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.

Sur la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, la concertation a été menée en phase stratégique et lors du processus de construction du programme d'actions, à travers la mise en œuvre d'une concertation préalable du public et la sollicitation des acteurs du territoire et des élus.

Ce plan d'action s'est construit en plusieurs étapes. Diverses ébauches ont été réalisées via des ateliers de concertation, puis modifiée au fur et à mesure par les agents de la CAPH, pour bien prendre en compte les politiques communautaires

en cours et celles à venir, avant d'en résulter à trame finale de plan d'action.

Les acteurs, les élus et les agents du territoire ont été conviés à trois sessions de concertation, divisée en six ateliers thématiques : **Énergies, Qualité de l'air, Biodiversité et Eau, Gouvernance, Consommation et Alimentation, Mobilité.**

La CAPH a ensuite entrepris un long travail de fond, pour rédiger un plan d'action parlant à tous : les collectivités, les acteurs, les habitants. Elle a aussi poursuivi les échanges avec les acteurs, en réunions bilatérales.

La version définitive du plan d'action comporte ainsi 24 programmes d'action et plus de 200 actions, qui seront mises en œuvre par la CAPH, les communes, les partenaires privilégiés du territoire.

UN PLAN D'ACTION EFFICACE EN LIEN

AVEC LA RÉALITÉ ET LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Ce plan d'action est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

ZOOM SUR LES 5 AXES

DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe 1

ÉNERGIES

Un territoire sobre en énergie, des énergies accessibles à tous

PROGRAMME D'ACTION 1

Accompagner les habitants dans la réduction de leurs consommations énergétiques.

PROGRAMME D'ACTION 2

Engager les collectivités à réduire leurs consommations d'énergie.

PROGRAMME D'ACTION 3

Décarboner l'activité économique en optimisant les réseaux d'énergie.

PROGRAMME D'ACTION 4

Planifier le développement territorial des énergies renouvelables.

Axe 2

QUALITÉ DE L'AIR

Une réduction des polluants et de leurs impacts sur la population

PROGRAMME D'ACTION 1

Informar, sensibiliser et mobiliser les habitants aux enjeux de la qualité de l'air.

PROGRAMME D'ACTION 2

Renforcer l'action des collectivités en matière de préservation de la qualité de l'air.

PROGRAMME D'ACTION 3

Réduire les émissions de polluants du secteur économique.

Axe 3

BIODIVERSITÉ

Une trame verte, bleue et noire pour l'adaptation du territoire

PROGRAMME D'ACTION 1

Rendre les habitants acteurs de la protection de leur environnement.

PROGRAMME D'ACTION 2

Intégrer les enjeux environnementaux dans le développement économique.

PROGRAMME D'ACTION 3

Engager les communes pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels.

PROGRAMME D'ACTION 4

Aménager le territoire pour préserver la biodiversité et les milieux naturels.

PROGRAMME D'ACTION 5

Réaliser le schéma directeur des eaux pluviales.

Axe 4

ALIMENTATION

Une consommation durable et une alimentation saine pour tous

PROGRAMME D'ACTION 1

Structurer des services de proximité pour une consommation responsable.

PROGRAMME D'ACTION 2

Accompagner l'ensemble des entreprises à mieux répondre aux besoins du territoire.

PROGRAMME D'ACTION 3

Accentuer le soutien aux démarches de consommation durable portées par les collectivités.

PROGRAMME D'ACTION 4

Organiser une stratégie alimentaire territoriale.

Axe 5

MOBILITÉ

Des mobilités adaptées à l'urgence climatique

PROGRAMME D'ACTION 1

Faciliter la mobilité des habitants du territoire.

PROGRAMME D'ACTION 2

Promouvoir l'intermodalité dans les déplacements liés à l'activité économique.

PROGRAMME D'ACTION 3

Accentuer l'action des collectivités en faveur des mobilités durables.

PROGRAMME D'ACTION 4

Penser l'aménagement du territoire pour décarboner nos déplacements.

Axe 6

GOVERNANCE

Un partage du Plan climat par tous les acteurs du territoire

PROGRAMME D'ACTION 1

Engager les habitants dans la mise en œuvre du Plan Climat.

PROGRAMME D'ACTION 2

Engager les agents et les partenaires dans la mise en œuvre du Plan Climat.

PROGRAMME D'ACTION 3

Engager les élus dans la mise en œuvre du Plan Climat.

PROGRAMME D'ACTION 4

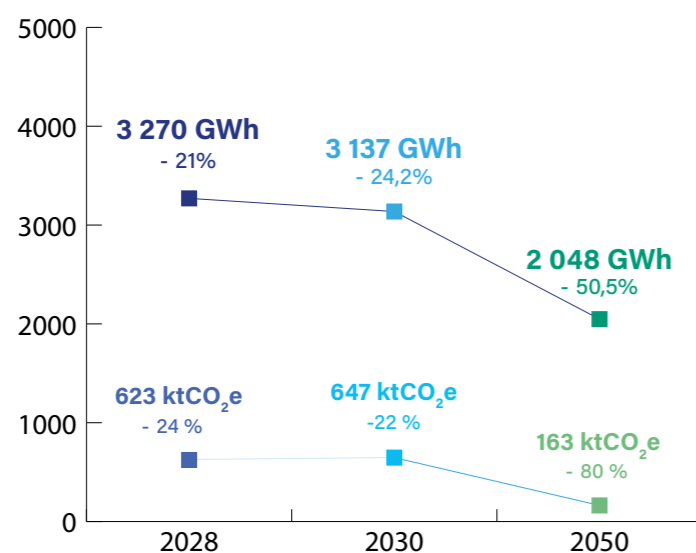
Évaluer et communiquer sur l'impact du Plan Climat.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

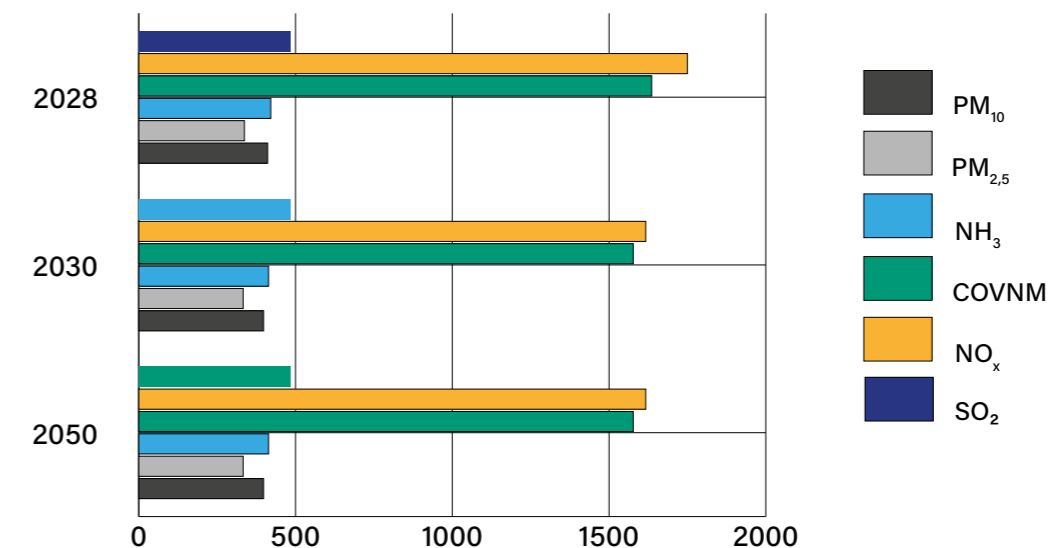
DE LA PORTE DU HAINAUT

Le Plan Climat de La Porte du Hainaut, dans ses objectifs et son programme d'actions, s'inscrit dans la réalité d'un territoire fortement urbanisé et industrialisé. À sa mesure, il s'intègre dans la trajectoire nationale de neutralité carbone, en complémentarité des stratégies des autres collectivités.

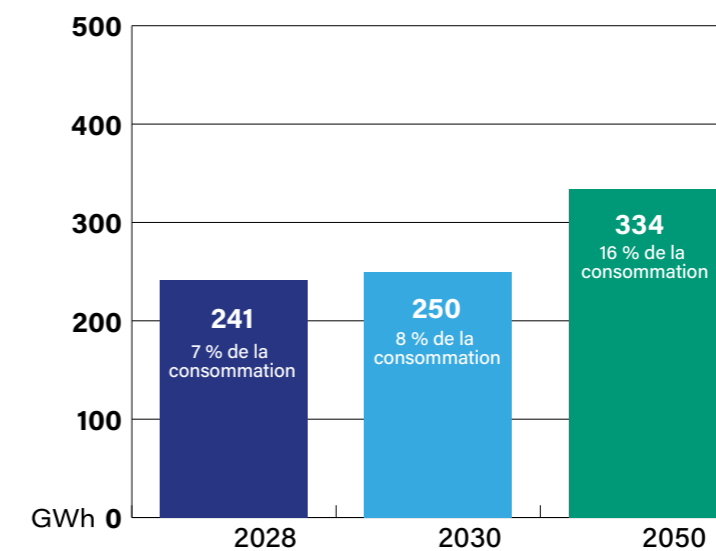
Objectifs de réduction de la consommation d'énergie et d'émissions de GES par rapport à 2015



Objectifs de réduction d'émissions de polluants en tonnes par rapport à 2015



Objectif d'augmentation de la production d'énergies renouvelables par rapport à 2015



ET APRÈS ?

SUIVI ET ÉVALUATION POUR MIEUX AVANCER !

DISPOSITIF DE SUIVI...

Le dispositif de suivi doit permettre de vérifier, au fil de l'eau et sur la durée, de la mise en œuvre du programme d'action. Une clause de revoyure à mi parcours, c'est-à-dire en 2026, permettra d'apprécier la portée des actions du PCAET et, si nécessaire, d'en corriger la trajectoire.

Un bilan des actions du Plan Climat sera réalisé chaque année, à la demande des élus communautaires, en même temps que le rapport Développement Durable. Ce bilan fera le point sur l'état d'avancement du programme d'action. Pour cela, un tableau de bord est mis en place pour suivre l'avancée et les résultats des actions menées. Il sera établi par les pilotes d'actions et compilé par La Porte du Hainaut.

... ET D'ÉVALUATION

Le dispositif de suivi sera composé :

- D'indicateurs de réalisation de l'action, qui pourrait se traduire en niveau de mise en œuvre : *Non engagée / Lancement / En cours/Finalisation / En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou Terminée (pour les actions ponctuelles) ;*
- D'indicateurs de résultats quantitatifs renseignés par chaque pilote d'actions (nombre de foyers accompagnés, nombre de logements rénovés, kilomètres de pistes cyclables créés, etc...) ;
- D'indicateurs liés aux objectifs : kWh économisés, teqCO2 évités, taux de couverture des besoins en production d'énergie renouvelable, réduction des polluants atmosphériques ;
- Éventuellement, d'indicateurs de suivi de la réponse aux enjeux environnementaux.

À l'occasion de ce suivi, toute évolution des actions ou action nouvellement engagée pourra aussi être intégrée dans le programme d'action après validation par les instances de suivi.

Les indicateurs sont annoncés dans chaque programme d'action.

Le Plan Climat est ainsi destiné à être un outil évolutif. Autant qu'un document réglementaire, il s'agit d'une démarche destinée à s'enrichir pour améliorer les réponses du territoire aux enjeux actuels et à venir.

plan climat

LA PORTE DU HAINAUT



La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

Site minier Arenberg - La Porte du Hainaut

Rue Michel-Ronde

59135 WALLERS-ARENBERG

03 27 09 00 93

CONTACT PRESSE

Alexandre JENDRZEZAK

ajendrzejak@agglo-porteduhainaut.fr

03 27 09 91 54



www.agglo-porteduhainaut.fr



pcaet.agglo-porteduhainaut.fr